



Nouvelle station d'épuration

~ PAGE 2



Travaux de sécurité, acte II

~ PAGE 2



Bientôt de nouveaux professionnels de santé

~ PAGE 3



De futurs bûcherons chez nous !

~ PAGE 4



Paroles de pigouille

n° 18 automne 2018

/// actualités

Centenaire de la Première Guerre mondiale



L'année 2018 offre l'occasion de commémorer les événements qui marquèrent les derniers mois de la guerre et le retour à la paix.

Célébrons tous ensemble ce centenaire

L'équipe municipale commémore particulièrement cet événement cette année :

- ... par une mise en valeur du monument aux morts qui vient d'être « relooké » ;
- ... en proposant aux élèves un travail de mémoire, en collaboration avec les enseignants et l'équipe en charge des activités périscolaires (dessins, présentation d'un film, échanges, recherches d'archives ;
- ... en faisant du 11 novembre 2018 un moment de fraternité, de recueillement et de souvenir. Nous espérons que de nombreux enfants se joindront à cette cérémonie.

Pour l'occasion les symboles de la République (liberté, égalité, fraternité) sur le fronton de la mairie ont été dorés pour leur donner plus de visibilité !



/// édito

Chers administré(e)s,



Quand vous aurez fini de lire ce *Paroles de pigouille*, vous saurez que votre municipalité a investi pour près de 317 000 euros et obtenu 140 000 euros de subventions de l'État, du Département, de la CAN et de la CAF. Et pourtant...

- ... nous sommes écrasés par l'État qui nous accorde de moins en moins de dotations ;
 - ... les subventions fondent comme neige au soleil ;
 - ... la Région, qui fut le premier financeur des petites communes, n'est plus accessible depuis la création de la Nouvelle Aquitaine à laquelle nous avons pourtant cru ;
 - ... nos compétences disparaissent de plus en plus au profit de l'intercommunalité ;
 - ... les normes qui nous sont imposées nous freinent dans notre élan pour aller de l'avant ;
 - ... nous n'avons pas augmenté la fiscalité depuis huit ans ;
 - ... bientôt, nous n'aurons plus aucune autonomie financière, avec notamment la disparition de la taxe d'habitation ;
 - ... la dématérialisation des formalités administratives éloigne les citoyens des élus et du personnel administratif des communes, lien pourtant indispensable, etc.
- Alors, plus que jamais, nous voulons éviter la fatalité : loin de nous décourager, ces évolutions stimulent au contraire notre résistance. Nous devons cette résistance à nos engagements envers vous et à la confiance que vous nous avez accordée. C'est pourquoi nous ne renoncerons pas à nos projets décrits dans cette gazette. Nous resterons fidèles et à l'écoute, car nous devons protéger notre vivre ensemble. Nous tenons à remercier toutes les bonnes volontés qui s'investissent dans le monde associatif ou à titre personnel, tout simplement pour faire en sorte que nos villages soient des lieux de vie conviviaux et agréables. Très bonne lecture !

Votre maire
Rabah Laïchour



La commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 sera le point d'orgue du centenaire. Cent ans après ce terrible conflit, il s'agit, pour les États européens, d'être porteurs d'un message de paix, afin de contribuer à la construction d'un avenir commun.

communication

Peau neuve pour le site Internet !

Dans les semaines à venir, vous découvrirez la nouvelle version du site de Sansais-La-Garette. Conçu avec l'appui d'Arnaud Jamin, il offre plus de convivialité. Explications.

nouveau

Pensé de façon administrative, notre ancien site Internet, créé il y a dix ans, avait besoin d'être remis à la page !

Ce sera chose faite cet automne avec la mise en ligne d'un site plus moderne, plus souple, plus réactif... avec plus de contenus et d'interactivité. Bref, un nouvel outil qui nous donnera envie de « surfer ». Une nécessité, car nous aurons



besoin de toutes les énergies pour faire vivre ce site, avec des informations récentes et utiles pour chacun.

Vous pouvez nous transmettre vos idées, textes et images, que nous nous ferons un plaisir de diffuser. Faites-nous également part de vos remarques afin de l'améliorer régulièrement !

travaux

Travaux de sécurité : acte II!

Vous l'avez sans doute remarqué, le carrefour de la route du Vanneau, ainsi que le plateau devant la mairie, ont subi les transformations prévues dans le cadre de la deuxième tranche des travaux de sécurité.

Avec les concours financiers du conseil départemental et de l'État, et grâce à une participation importante de la commune, ces réalisations permettront, nous l'espérons, d'améliorer la sécurité des piétons et des automobilistes. Traversés par deux départementales, nos deux villages supportent un flux de véhicules très important, s'intensifiant l'été avec les véhicules agricoles et l'arrivée des touristes. Nous en avons profité, comme chaque année, pour procéder au taillage des haies, ce qui représente près d'une cinquantaine de kilomètres au total.

Nous avons saisi l'opportunité de ces travaux pour consolider l'allée piétonne route de Niort afin de vous permettre de circuler en toute sécurité. D'autres secteurs de la commune seront traités à l'avenir, mais notre modeste budget et la baisse



des aides des partenaires ne nous permettent pas d'apporter des solutions à tous les besoins des habitants.

Rappelons que la première tranche d'aménagements de sécurité s'est élevée à 1 898 466 euros HT et a bénéficié de 1 170 000 euros de subventions.

Dépenses

Travaux	127 268 €
Maîtrise d'œuvre	13 529 €
Total	140 797 €

Recettes

Département	63 000 €
État	44 000 €
Autofinancement	33 797 €
Total	140 797 €

Quoi de neuf ?



Le cimetière, un espace à protéger

La procédure de reprise des concessions en état d'abandon arrive à son terme. Des travaux, conduits par un professionnel, vont débuter. Dans le même temps, comme la commune s'est engagée dans le « zéro pesticide », le premier carré du cimetière a été végétalisé: il a un peu souffert de la chaleur cet été, mais la verdure devrait apparaître de nouveau dès les premières pluies. Des arbres ont été plantés en bordure. Le second carré, au fond à droite, fera l'objet du même traitement dans les mois qui viennent.

À cette occasion, il vous est rappelé que :
... les distances intertombes sont de 30 à 40 cm sur les côtés, et 30 à 50 cm à la tête et aux pieds ;

... ces espaces appartiennent au domaine public communal, et sont destinés au passage des usagers pour accéder aux sépultures ;

... il est donc interdit de planter arbres, plantes, ou de déposer des pots ou tout autre objet sur les espaces intertombes ou de construire des margelles, bordures... ;

... les tombes doivent être entretenues sans produits détergents (l'eau de javel notamment).

Exonération de la taxe sur le foncier non bâti en zones humides

Supprimée en 2013, l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti en zones humides a été rétablie. Elle concerne les propriétaires de catégorie 2 (prés et prairies naturels, herbages et pâturages) et catégorie 6 (landes, pâtis, bruyères, marais, terres vaines et vagues).

Les parcelles éligibles à l'exonération ont été répertoriées sur une liste validée par la commission des impôts et arrêtée par le maire. Transmise au service des impôts, elle est affichée en mairie et à votre disposition sur le site Internet de la commune.

Rappelons que les parcelles situées en zones naturelles (Parc naturel, Natura 2000) peuvent bénéficier d'une exonération de 100 % de la taxe, 50 % pour les autres.

L'exonération est subordonnée à un engagement de gestion souscrit par le propriétaire (cosigné le cas échéant par le preneur, exploitant) pendant cinq ans, qui doit préalablement à son envoi au service des impôts être validé par les services de la DDAF ou de la DDEA. Cet engagement porte notamment sur le non-retournement des parcelles et la « non-destruction intentionnelle de l'avifaune ».

N'hésitez pas à vous informer auprès de la mairie

assainissement

Nouvelle station d'épuration

Où en sommes-nous des travaux concernant la station d'épuration de Sansais ?

La CAN a récemment effectué la pose des réseaux d'assainissement dans le bourg de Sansais, pour un montant total de 1,45 million d'euros. Actuellement, elle réalise la station d'épuration et les réseaux associés (montant: 0,63 million d'euros). Cette station d'épuration est dimensionnée pour 600 équivalents habitants. Elle sera de type « filtres plantés de roseaux », une technologie de traitement adaptée à la taille du village, à la sensibilité du milieu et au site classé « marais poitevin ».

Les propriétaires concernés par le raccordement à l'assainissement recevront un courrier leur annonçant la prochaine mise en service (actuellement prévue au quatrième trimestre 2018).

L'ensemble des travaux est cofinancé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Une station de type « filtres plantés de roseaux », c'est quoi ?

Les eaux usées sont traitées en passant à travers deux « étages » de filtres (qui fonctionnent en série): les eaux usées traversent un matériau filtrant (composé de graviers calibrés de granulométrie croissant verticalement) stocké dans des filtres. Ces filtres comportent des roseaux en surface (qui ont essentiellement un rôle mécanique, pour éviter le colmatage de surface). Les eaux, en partie traitées, sont ensuite collectées dans des drains. Elles rejoignent un deuxième étage de traitement où le même processus a lieu; le traitement des eaux usées est alors affiné et

achevé. Les eaux traitées regagnent le milieu naturel (fossés, puis Sèvre niortaise).

Pour que le fonctionnement soit efficace, l'alimentation d'une série de filtres ne doit pas avoir lieu en continu. C'est pourquoi deux séries de deux filtres fonctionnent de façon alternée. Au total, une station d'épuration de type « filtres plantés de roseaux » est donc constituée d'au moins quatre filtres.

Ce type de traitement, biologique et rustique, est bien adapté aux petites stations d'épuration.



école

Retour à la semaine de quatre jours !

Comme le dit Cloclo dans sa chanson : « Ça s'en va et ça revient ! » Depuis une dizaine d'années, le ministère de l'Éducation ne sait plus sur quel pied danser avec les réformes. Toujours est-il que votre municipalité, avec le consentement du conseil d'école, a décidé de revenir à la semaine de quatre jours de scolarité. Explications...

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : ce sont les jours de scolarité pour la rentrée 2018-2019. Des activités sont mises en place le mercredi matin pour les enfants qui en feront la demande. Rien ou presque ne change quant au reste du fonctionnement des écoles (transport, cantine, garderie).

Zoom sur le planning des activités

Les activités du mercredi matin méritent une attention particulière : elles sont portées par la seule commune de Sansais, mais restent ouvertes aux enfants d'Amuré et de Saint-Georges-de-Rex pour l'année scolaire.

Une garderie sera assurée dès 7h30 jusqu'à 9 heures, heure à laquelle débiteront les activités touchant au sport, à la bibliothèque, informatique, sport, apprentissage d'activités manuelles, présentation d'activités culturelles, etc. Nous tenons d'ores et déjà à remercier les futurs bénévoles de ces activités que sont l'UDAF, les membres de l'association la Ronde culturelle, MM. Juchault et Toussaint, les particuliers bénévoles, sans oublier le personnel encadrant bien sûr. Pour toute demande, n'hésitez pas à contacter la mairie ou envoyer un mail à mairie-sansais@orange.fr



Santé

Trois kinés, une infirmière, une orthophoniste, et peut-être un médecin : l'offre de soins s'enrichit à Sansais. Une nécessité face au vieillissement de la population.

Bientôt de nouveaux professionnels de santé



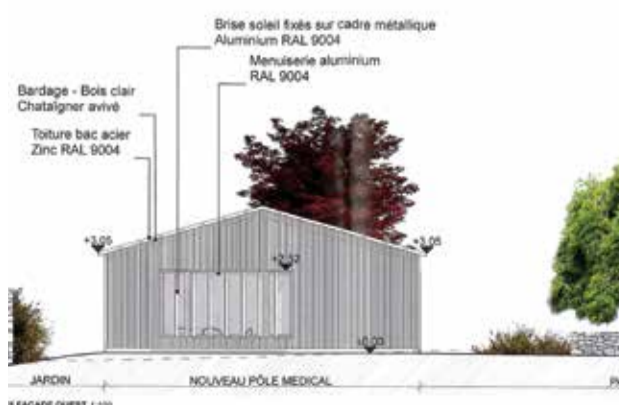
Après avoir accueilli les deux kinésithérapeutes, Marion Jacob et Franck le Vely, nous avons fait des travaux pour héberger dans les locaux rénovés, Émilie Poiraudau, infirmière libérale et bientôt un autre kiné afin de répondre aux besoins en soins, compte tenu du vieillissement de la population, et de l'apparition de nouvelles pathologies. N'hésitez pas à les solliciter : vous trouverez leurs coordonnées en mairie ou au 4 rue du Bien.

Nouveaux travaux en cours

De nouveaux locaux, prévus dans le fond du jardin de la maison qu'occupent les kinés actuels, verront le jour d'ici au printemps. Ils accueilleront vraisemblablement une orthophoniste et, nous l'espérons,

un médecin généraliste. Pour ce dernier, nous avons entamé des recherches et avons de bonnes chances d'en trouver un qui veuille s'installer, entre ville et campagne, sur notre commune. Nous profitons de cette construction pour aménager une tisanerie afin que les professionnels présents sur le site puissent effectuer leur pause déjeuner. Une inauguration, lors de laquelle la population sera invitée à visiter les locaux, aura probablement lieu au printemps prochain.

... **Estimation des travaux (HT) :** 140 000 €
- 19 000 € de maîtrise d'œuvre



Une nouvelle salle d'activités pour tous !



Ça y est : la salle d'activités, construite sous l'un des préaux de l'école à Sansais, est prête pour accueillir aussi bien les écoliers pour des activités sportives en intérieur (danse, gymnastique, etc.) que les associations de gymnastique, yoga, danse, arts martiaux... Financé par des moyens propres et avec le soutien de la CAF et de l'État, cet équipement trouvera toute son utilité pour la vie de l'école et du village. Renseignez-vous sur les activités proposées et n'hésitez pas à en profiter : la mairie est à votre disposition pour vous orienter.

... **Dépenses HT :** 55 280 €

... Recettes :

Subvention CAF : 23 000 €

Subvention d'État (DETR) : 14 017 €

Autofinancement : 18 263 €

Extension des locaux de la cantine scolaire



La nouvelle salle de restauration scolaire a été aménagée dans l'ancienne salle de classe attenante à la cantine, offrant 68 mètres carrés supplémentaires. Le personnel disposera de meilleures conditions de travail et les enfants déjeuneront dans un espace plus convivial et mieux adapté. Les repas restent cependant livrés par une entreprise de restauration collective, la cuisine n'étant pas adaptée pour les préparations. L'objectif, à terme, reste la livraison de repas par la Maison familiale et rurale qui se trouve à La Garette, afin que les enfants puissent manger des produits locaux et de qualité. Un travail dans ce sens est en cours avec les responsables de la MFR.

... Dépenses HT

Création d'une ouverture, sol, peinture, plafond acoustique et rampe d'accessibilité pour 25 000 €, autofinancés en totalité.



Trame verte et bleue : la commune n'abandonne pas

La commune de Sansais a répondu à un appel à projets régional intitulé « Trame verte et bleue – Continuités écologiques et biodiversité nocturne ».

La commune est déjà engagée dans une démarche écologique avec la suppression des pesticides, sur les espaces publics, des programmes de plantation, une utilisation raisonnée de l'arrosage, une sensibilisation des élèves au travers d'animations sur la faune et la flore, et cette année avec la végétalisation d'une partie du cimetière. Malheureusement la nouvelle est tombée : la commune n'est pas retenue, sans plus d'explication. Pourtant le conseil municipal avait validé dix actions :

... Un volet opérationnel

- Action 1 : plantations.
- Action 2 : curage de fossés communaux dans le marais.
- Action 3 : réalisation d'une liaison Amuré-Sansais.

- Action 4 : mise en place d'un rucher communal.
- Action 5 : réalisations de liaisons urbaines sur les emplacements réservés (entre la rue des Ouches et l'église à Sansais, et sur le Tertre à La Garette).
- Action 6 : valorisation de la mare de Sansais.

... Un volet participatif

- Action 7 : gestion écologique des espaces verts.
- Action 8 : animation autour de la biodiversité nocturne.
- Action 9 : conception et réalisation d'un guide de conseils de gestion pour favoriser la biodiversité chez soi.
- Action 10 : sensibilisation à la mise en valeur des zones humides dans le prolongement d'un inventaire.

Malgré cette décision que nous regrettons, un certain nombre d'actions seront réalisées. Nous ferons certainement appel aux bonnes volontés pour nous épauler dans cette démarche.

De futurs bûcherons chez nous !

De jeunes apprentis bûcherons viennent régulièrement pratiquer l'élagage des peupliers dans le marais de Sansais. Par groupe de quatre à six personnes, ils se répartissent les tâches de taille de cet arbre emblématique du Marais. Ils découvrent aussi le transport du bois par voie d'eau, seul moyen de récupérer les troncs qui serviront notamment à l'industrie du contreplaqué. Félicitons ces jeunes et leurs encadrants pour l'intérêt porté à ce métier. D'autres séjours sont d'ores et déjà prévus. Merci aussi à la MFR de La Garette pour l'accueil qui leur a été réservé.



Maraisthon : des plantations, toujours et encore !



Les acteurs de cette course emblématique qu'est le Maraisthon sensibilisent et mobilisent des entreprises afin de réduire le bilan carbone. C'est ainsi que la société Agentis, partenaire du Maraisthon, s'est rendue sur le site de la butte du Châtelet pour la plantation d'une haie et d'arbres autour des structures d'hébergement, elles-mêmes construites à base de matériaux recyclables (containers maritimes). C'est la troisième opération de ce genre, après les plantations de la société Darva et des bénévoles du Maraisthon. Vous aussi, dans votre jardin, n'hésitez pas à contribuer à la préservation de la faune et flore.

La wifi haut débit à Sansais

La commune avait répondu à l'appel à projets européen WIFI4EU, mais la Commission européenne a annulé ce premier appel à candidatures, à la suite d'une erreur technique qui a empêché les candidats de participer sur un pied d'égalité.

Nous ne manquerons pas de répondre au nouvel appel, lancé en septembre 2018.

L'objectif est de financer 2 500 projets d'accès wifi dans les lieux publics des communes européennes. Parallèlement à cet appel à candidatures, les collectivités et opérateurs en charge de la mise en place de la fibre (CAN, Département, Orange) ont programmé la mise en place du haut débit sur Sansais courant premier trimestre 2019. « Tout finit par arriver pour qui sait attendre » dit le dicton populaire !

État civil

NAISSANCES

Bienvenue aux nouveau-nés !

Louri Jourdin-Leblay, le 5 janvier 2018
Gaëtan Boutin, le 29 mai 2018

MARIAGES

Félicitations aux jeunes mariés !

Laurent Dieumegard et Stéphanie Rigaudeau, le 30 juin 2018
Nicolas Richard et Amandine Sempère, le 25 août 2018

DÉCÈS

Adieu à...

Joël Berthomé, le 20 mars 2018

À venir !

LES VIRADES DE L'ESPOIR
30 SEPTEMBRE > LA GARETTE

PIQUE-NIQUE GÉANT
14 OCTOBRE > TERRAIN DE JEUX DE SANSAIS

Les habitants de la commune sont invités dimanche 14 octobre à partir de 12 heures à une journée conviviale organisée par le comité des fêtes : pique-nique et tournois (pétanque, belote, Pictionary). Rendez-vous sur le terrain de jeux derrière la mairie et l'école !

ATELIERS JARDINEZ AUTREMENT
SEPTEMBRE À NOVEMBRE > NIORT

La CAN organise de nouveaux ateliers gratuits « Jardinez Autrement ».

... Le 29 septembre : je composte mes déchets de cuisine de 9 heures à 12 heures aux jardins solidaires Vent d'Ouest à Niort.

... Le 5 octobre à 14 heures : visite de la plateforme de compostage de l'agglomération, chemin de Sérigny à Niort.

... Le 6 octobre de 9 heures à 12 heures : je composte mes déchets de jardin aux jardins solidaires Vent d'Ouest à Niort.

... Le 17 novembre de 9 heures à 12 heures : atelier lombricompostage aux jardins solidaires Vent d'Ouest à Niort.

... Le 24 novembre de 9 heures à 12 heures au Châtelet à La Garette atelier broyage et l'après-midi possibilité de s'inscrire à des ateliers et d'apporter son matériel. Des informations ultérieures seront données pour cette journée.

Inscriptions au 05 17 38 80 30 ou corinne.boutin@agglomeration-niort.fr

L'ALLÉE ENCHANTÉE
15 & 16 DÉCEMBRE > LA GARETTE

NUMÉROS UTILES

Mairie : 05 49 04 51 73
Ouverture le lundi, de 15 heures à 18 heures ;
les mardis, jeudis et vendredis : de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures

Gendarmerie : 17 ou 05 49 04 50 03

SAUR : 02 53 59 40 00

Camping de La Garette :
05 49 35 00 33

Agence postale de Sansais :
05 49 04 51 70

Ouverture du lundi au vendredi de 13h30 à 15h30.
Le samedi, de 10 heures à 12 heures.

www.sansais-lagarette.fr

Paroles de pigouille est le journal de la commune de Sansais-La Garette, le bourg 79270 Sansais
mairie-sansais@orange.fr

Directeur de la publication : Rabah Laïchour.

Ont contribué à ce numéro : Ghislaine Gaudin, Rabah Laïchour. **Crédits photos :** Dominique Brianceau (Maraisthon), commune de Sansais, Phovoit, Ingimage.

Maquette : Plume de Comm

Impression sur papier respectueux de l'environnement
Sigma Impressions Niort – Tirage : 330 ex.